

Conseil communautaire

Séance du 12 novembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

– En exercice	61
– Présents	47
– Votants par procuration	4
– Total des votants	51



Compte rendu de la séance affiché le 16 novembre pendant deux mois



L'an deux mille vingt, le jeudi 12 novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral, convoqué le 6 novembre, s'est assemblé en session ordinaire à la salle Jean Bouin à Fécamp, sous la présidence de Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Présidente.



Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral
Réunion du Conseil communautaire
Séance du 12 novembre 2020

PRESENTS :

- Mme POUSSIER-WINSBACK Marie-Agnès, Présidente,
- M. AUBRY Pierre, Conseiller communautaire de Fécamp,
- M. BLANCHET Franck, Maire et Conseiller communautaire de Vattetot-sur-Mer,
- M. BOSKOS Ismaël, Conseiller communautaire de Fécamp,
- Mme BOUGON Marie-France, Conseillère communautaire de Fécamp,
- M. BRUMARD Pascal, Conseiller communautaire de Colleville,
- Mme CAVELIER Elisa, Conseillère communautaire de Fécamp,
- M. COLOMBEL Gérard, Maire et Conseiller communautaire de Contremoulins,
- M. COURSAULT Olivier, Maire et Conseiller communautaire de Froberville,
- M. CROCHEMORE Jean-Marie, Maire et Conseiller communautaire de Ganzeville,
- Mme DEHAIS Amélie, Maire et Conseillère communautaire d'Ypreville-Biville,
- Mme DELALANDRE Agnès, Conseillère communautaire de Fécamp,
- M. DEMONDION Jean-Marie, Conseiller communautaire de Fécamp,
- M. DONNET Pascal, Maire et Conseiller communautaire d'Epreville,
- Mme DUHORNAY Catherine, Conseillère communautaire de Fécamp,
- M. DUVAL Patrice, Conseiller communautaire de Fécamp,
- M. FAVEY Emmanuel, Maire et Conseiller communautaire de Saint-Pierre-en-Port,
- M. FIQUET Jonathan, Conseiller communautaire de Fécamp,
- M. FLAMANT Eric, Conseiller communautaire de Fécamp,
- M. FOUCOUT Thierry, Conseillère communautaire suppléant de Gerponville,
- M. FREGER Joël, Maire et Conseiller communautaire de Riville,
- M. GELEBART André, Maire et Conseiller communautaire de Thiétreville,
- M. GOULET Dominique, Maire et Conseiller communautaire de Tourville-les-Ifs,
- Mme GUENOT Estelle, Maire et Conseillère communautaire de Gerville,
- M. HAINGUE Régis, Maire et Conseiller communautaire de Toussaint,
- M. HOGUET Bernard, Maire et Conseiller communautaire de Saint-Léonard,
- M. HOPITAL Jean-Baptiste, Conseiller communautaire de Fécamp,
- Mme JAURE Christine, Conseillère communautaire de Fécamp,
- M. LAMBERT Serge, Conseiller communautaire de Fécamp,
- Mme LAVENU Annie, Maire et Conseillère communautaire de Sorquainville,
- M. LEDUEY Hubert, Conseiller communautaire suppléant de Limpiville,
- M. LOUISET Jacques, Conseiller communautaire de Fécamp,
- M. MALBRANQUE David, Maire et Conseiller communautaire des Loges,
- M. MAHEUT Raynald, Conseiller communautaire de Fécamp,
- M. MARECAL René, Conseiller communautaire suppléant de Valmont,
- M. MOUCHE Yannick, Maire et Conseiller communautaire d'Ecretteville-sur-Mer,
- M. PATRY Emmanuel, Conseiller communautaire de Fécamp,
- M. PAUMIER Dominique, Conseiller communautaire suppléant de Criquebeuf-en-Caux,
- Mme POULAIN Denise, Conseillère communautaire de Fécamp,
- Mme RIOULT Sophie, Conseillère communautaire de Saint-Léonard,
- Mme RIVIERE Virginie, Maire et Conseillère communautaire de Thérouldeville,
- M. ROUSSEL David, Conseiller communautaire de Fécamp,
- M. SCARANO Eric, Maire et Conseiller communautaire de Sassetot-le-Mauconduit,
- Mme SOENEN Brigitte, Conseillère communautaire de Fécamp,
- Mme TESSIER Dominique, Conseillère communautaire de Fécamp,
- Mme VANGEON Stéphanie, Conseillère communautaire de Fécamp,
- M. VASSET Laurent, Maire et Conseiller communautaire d'Angerville-la-Martel,



Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral
Réunion du Conseil communautaire
Séance du 12 novembre 2020

PROCURATIONS :

- Mme CAHARD-LAMBERT Chantal, Conseillère communautaire de Fécamp, à M. PATRY Emmanuel,
- M. COGNIE Florentin, Conseiller communautaire de Fécamp, à Mme CAVELIER Elisa,
- Mme CUISNIER Céline, Conseillère communautaire de Fécamp, à M. LOUISET Jacques,
- Mme MARICAL Stéphanie, Conseillère communautaire de Fécamp, à M. LAMBERT Serge,

EXCUSÉS :

- M. DURAND Philippe, Maire et Conseiller communautaire de Thiergeville,
- Mme HEBERT Séverine, Maire et Conseillère communautaire d'Elétot,
- M. JEANNE Patrick, Conseiller communautaire de Fécamp,
- Mme LECONTE Céline, Maire et Conseillère communautaire de Maniquerville,
- M. LECOURT Pascal, Maire et Conseiller communautaire de Senneville-sur-Fécamp,
- Mme MARTIN Bénédicte, Conseillère communautaire de Fécamp,
- M. ROUSSELET Eric, Maire et Conseiller communautaire de Sainte-Hélène-Bondeville,

ABSENTS :

- Mme AFFAGARD Thérèse, Maire et Conseillère communautaire de Theuville-aux-Maillots,
- M. DUBUC Christophe, Maire et Conseiller communautaire d'Yport,
- M. PANEL Jean-Louis, Maire et Conseiller communautaire d'Ancretteville-sur-Mer,

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- M. CARDON Christophe, Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral,
- Mme VION Marion Directrice Générale Adjointe des Services de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral,
- Mme BREVART Laure, Directrice des Services techniques de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral,
- Mme MOUTIER Sophie, Chargée de Mission de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral,
- Mme ANDRIES Karine, Secrétaire Générale de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral.

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Laurent VASSET est nommé secrétaire à l'ouverture de la séance.

Le Conseil communautaire

Procès-verbal des séances précédentes

- Adoption du Procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 29 septembre 2020 et de la séance du 12 octobre 2020 à l'unanimité.

Délibération N°2020/140C : Décisions modificatives

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, valide les décisions modificatives suivantes :

Budget Hôtel d'entreprises :

Dépenses d'investissement : 2128 : Autres agencements et aménagement de terrains = - 2 000 €

Dépenses d'investissement : 2031 : Frais d'études = + 2 000 €

Budget Bâtiments industriels :

Dépenses de fonctionnement : Compte 6542 : Créances éteintes = + 41 503 €

Dépenses de fonctionnement : Compte 678 : Autres charges exceptionnelles = - 41 503 €

Budget Centre de santé :

Recettes d'investissement : Compte 10222 : FCTVA = - 98 €

Recettes d'investissement : Compte 28135 : Amortissements, installations générales = +98 €

Dépenses de fonctionnement : Compte 6811 : dotations aux amortissements : + 98 €

Dépenses de fonctionnement : Compte 60624 : produits de traitement : - 98 €.

Délibération N°2020/141C : Créance éteintes - Budget annexe Actions économiques et Budget annexe Bâtiments industriels

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- ✚ prend connaissance du montant des créances à annuler au titre des procédures de clôture pour insuffisance d'actifs pour le budget annexe Actions économiques sur l'exercice 2020 soit : 23 248,87 €
- ✚ prend connaissance du montant des créances à annuler au titre des procédures de clôture pour insuffisance d'actifs pour le budget annexe Bâtiments industriels sur l'exercice 2020 soit : 41 502,72 €

Délibération N°2020/142C : Actualisation du tarif de location des terres agricoles

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Afin de prendre en compte l'évolution des coûts de location des terres agricoles, il convient d'actualiser le tarif pratiqué par la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral dans le cadre des locations consenties à divers agriculteurs du territoire, sur la base du barème de l'indice national des fermages pour 2020 comme suit :

- 237,11 € / ha par an.

Délibération N°2020/143C : Avenant lié aux incidences de la crise sanitaire sur la convention de délégation de service public de transport urbain avec KEOLIS SEINE MARITIME

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- ✚ approuve, eu égard à l'impact de la crise sanitaire sur l'exécution de la convention de délégation de service public de transport (DSP) urbain de voyageurs, le principe de la modification des conditions d'exécution financière de la DSP selon les conditions mentionnées dans la présente délibération et reprises dans l'avenant,
- ✚ autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer l'avenant n°11 à la convention de délégation de service public de transport urbain de voyageurs.

Délibération N°2020/144C : Avenant de prolongation de la convention de délégation de service public de transport urbain avec KEOLIS SEINE MARITIME

- A la majorité des suffrages exprimés, avec 3 votes contre (M. BOSKOS et M. LOUISET avec le pouvoir de Mme CUISNIER)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- ✚ autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer l'avenant n°12 à la convention de délégation de service public de transport urbain de voyageurs.

Délibération N°2020/145C : Concession pour l'exploitation des services de transport de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral

- A la majorité des suffrages exprimés, avec 2 abstentions (M. HOGUET et Mme RIOULT)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- ✚ approuve le principe du maintien du recours à la délégation du service public de transport relevant de la compétence de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral dans le cadre d'un contrat de concession à compter du 1^{er} janvier 2022 et prenant fin 31 décembre 2029 ;
- ✚ approuve les caractéristiques de la concession à conclure ;

Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral
Réunion du Conseil communautaire
Séance du 12 novembre 2020

- ✚ autorise Madame la Présidente à lancer la consultation, à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de concession, à intervenir et à signer tous actes liés à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N°2020/146C : Comité des partenaires de la mobilité

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- ✚ approuver la création et la composition du Comité des partenaires;
- ✚ précise que les organisations seront consultées pour désignation de leur représentant ;
- ✚ précise que les représentants du collège des élus seront désignés par arrêté de Mme la Présidente ;
- ✚ approuve les modalités de fonctionnement ;
- ✚ autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

Délibération N°2020/147C : Convention Le Havre Seine Développement

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- ✚ valide la convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral et Le Havre Seine Développement.
- ✚ autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document afférent à cette convention.
- ✚ autorise le versement des sommes liées à la mise en œuvre de cette convention.

Délibération N°2020/148C : Renouvellement adhésion Normandie Attractivité

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Compte tenu de l'intérêt que présente cette démarche pour notre territoire, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve le renouvellement d'adhésion de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral à l'association Normandie Attractivité.

Délibération N°2020/149C : Renouvellement adhésion Seine Maritime Attractivité

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- ✚ décide de renouveler son adhésion à Seine-Maritime Attractivité ;
- ✚ autorise le versement de la cotisation à cet organisme ;
- ✚ autorise la signature par Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Délibération N°2020/150C : Comité pour le Logement et l'Habitat des Jeunes (CLHAJ) - Attribution d'une subvention

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Fort du bilan positif de cette expérimentation qui permet de faciliter le recrutement de cadres, de non cadres ou de compétences non disponibles localement et de développer l'attractivité du territoire, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- ✚ décide de verser une subvention de 20 000 € représentant 38,67 % du total des produits pour l'exercice 2020.
- ✚ autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Délibération N°2020/151C : Convention avec le Syndicat des Rivières de la Valmont et de la Ganzeville pour la réalisation d'un plan de gestion pluriannuel de restauration et d'entretien de la Valmont et de la Ganzeville

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- ✚ adopte la convention avec le Syndicat des Rivières pour la réalisation d'un plan de gestion pluriannuel de restauration et d'entretien de la Valmont et de la Ganzeville.
- ✚ autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer tout acte afférent à ce projet notamment la convention correspondante.

Délibération N°2020/152C : Convention de partenariat avec l'école d'ingénieur ISTOM et la Ville de Fécamp

- A la majorité des suffrages exprimés, avec un vote contre (M. CROCHEMORE)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- ✚ autorise le partenariat entre l'école d'ingénieurs ISTOM, l'Agglomération Fécamp Caux Littoral et la Ville de Fécamp pour la réalisation d'études biologiques et hydrogéologiques sur les champs captants de Fécamp,
- ✚ approuve les termes de la convention de partenariat liant pour deux ans l'Agglomération Fécamp Caux Littoral, la Ville de Fécamp et l'ISTOM,
- ✚ autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau,
- ✚ habilite Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention,
- ✚ dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe de la Régie d'Eau potable de Fécamp pour les exercices concernés.

Délibération N°2020/153C : Opération Grand Site des Falaises d'Etretat - Côte d'Albâtre - Convention d'application financière 2020

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- ✚ invite Mme la Présidente ou son représentant à signer la convention annuelle d'application financière.
- ✚ autorise le versement de cette participation pour 2020, fixée à 15 000 €.

Délibération N°2020/154C : Projet Alimentaire de Territoire – Lancement de la démarche

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise Madame la Présidente ou son représentant :

- ✚ à signer la convention d'objectif et de financement avec la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF Normandie) et à engager sa mise en œuvre, notamment au travers la mise en place d'une animation et d'une concertation territoriale.

Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral
Réunion du Conseil communautaire
Séance du 12 novembre 2020

Délibération N°2020/155C : Année scolaire 2020/2021 - Détermination du nombre de places d'accueil pour les bénéficiaires de prestations sociales

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, fixe le nombre de places pour l'accueil des jeunes enfants de familles bénéficiaires de prestations sociales, à 8 places pour l'ensemble des structures du service Petite Enfance, au titre de l'année scolaire 2020/2021.

Délibération N°2020/156C : Participation aux frais de fonctionnement ALSH Ville de Fécamp - 5 places intercommunales du 14 au 24 avril 2020

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- ✚ valide la participation communautaire de 1 797,11 € à verser à la Ville de Fécamp,
- ✚ autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Délibération N°2020/157C : Modification du tableau indicatif des emplois

- A la majorité des suffrages exprimés, avec 3 votes contre (M. BOSKOS et M. LOUISET avec le pouvoir de Mme CUISNIER)

1 / Service Petite Enfance :

Dans le cadre de la réussite au concours d'Educateur de jeunes enfants d'un de nos agents, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, propose de créer le poste suivant :

Création de poste

- ✚ Educateur de Jeunes Enfants catégorie A, effectif budgétaire : 1

Suppression de poste

- ✚ Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe catégorie C, effectif budgétaire : 1

Par ailleurs, il est également proposé de modifier la durée hebdomadaire du poste suivant pour tenir compte de l'augmentation permanente du temps de travail de celui-ci :

Création de poste

- ✚ Adjoint technique catégorie C, effectif budgétaire : 1
(TNC : 20/35^{ème})

Suppression de poste

- ✚ Adjoint technique catégorie C, effectif budgétaire : 1
(TNC : 27/35^{ème})

Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral
Réunion du Conseil communautaire
Séance du 12 novembre 2020

Délibération N°2020/158C : Relevé des délibérations du Bureau

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire donne acte de la restitution des délibérations prises.

Délibération N°2020/159C : Relevé de décisions de Madame la Présidente

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire donne acte de la restitution des décisions prises.

Délibération N°2020/160C : Lieu du prochain Conseil communautaire

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire fixe à Fécamp le lieu de la prochaine séance du Conseil communautaire.

Délibération N°2020/161C : Organisation des Conseils en téléconférence

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- ✚ fixe la liste des salles équipées ou qui le seront ainsi qu'il suit :
 - Salle de réunion du 1^{er} étage du siège de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral
 - Salle du Conseil municipal de Saint Léonard - Mairie de Saint-Léonard
 - Salle de l'Union à Fécamp
 - Salles des Mariages - Hôtel de ville de Fécamp
 - Salle du Cap Fagnet - Hôtel de ville de Fécamp
 - Salle Jean Bouin à Fécamp

- ✚ invite Mme la Présidente à signer tout document se rapportant à cette délibération.

MOTION : Motion des élus de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral pour la création d'un quatrième champ d'éoliennes en mer à Fécamp

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Les élus de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral entendent défendre la légitimité du territoire, et souhaitent que la décision d'attribution d'un quatrième champ d'éoliennes en mer tienne compte de son expérience en la matière, des actions déjà réalisées et à venir (base de maintenance) en faveur du premier parc, de son positionnement géographique favorable, pour implanter au large de Fécamp ce quatrième champ d'éoliennes en mer.

℞

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

℞